

# PROJET DE COOPÉRATION TRANSFRONTIÈRE SUR LE BASSIN AQUIFÈRE SÉNÉGALO-MAURITANIEN

## Item 5 (b)

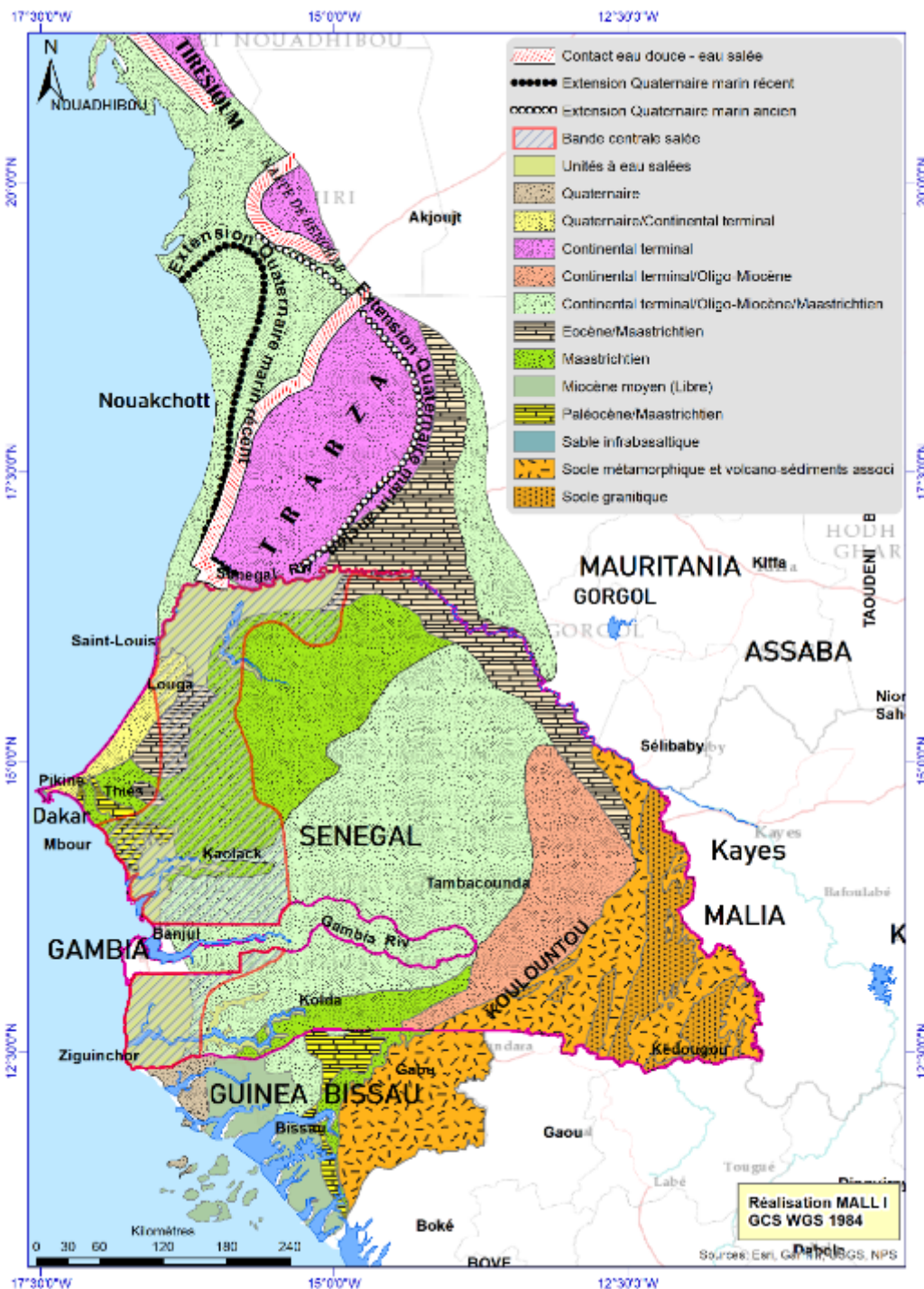
M. Hilario SANHA  
Guinée Bissau/Ministère des Ressources Naturelles et de l'Énergie

# Importance des ressources en eau souterraine dans le BASM

- Superficie 331.450 km<sup>2</sup> : 100% de la Gambie, 41% de la Guinée Bissau, 14% de la Mauritanie, et enfin 84 % du Sénégal
- Population estimée à 11.930.000 habitants (Altchenko & Villholth, 2013)
- Les BVs des 2 OBT (OMVS, OMVG) partagent le BASM : presque 50% de leurs superficies, respectivement 32 % et 18%
- Les pays du BASM dépendent à plus de 80% des ressources en eau souterraine

## Objectif initiative BASM

*Concevoir un projet commun visant à initier la gestion concertée du BASM contenant des composantes de développement, d'un cadre juridique et institutionnel de coopération*





# 1. Réalisation : Déclaration Ministérielle sur le BASM à Genève (29 septembre 2021)



- ❑ 29 Septembre 2021 (en marge de la Réunion des Parties): **Signature d'une déclaration ministérielle sur le BASM** par les 4 ministres de l'eau:
  - ✓ **Accueillons avec satisfaction la vision et le projet régional élaborés par le Groupe de travail régional** et nous engageons à soutenir sa mise en œuvre en mobilisant des ressources humaines, techniques et financières
  - ✓ **Nous engageons à établir un cadre juridique et institutionnel de coopération transfrontière** pour la gestion durable des eaux du Bassin aquifère sénégalo-mauritanien, conjointement aux eaux de surface de la région et **décidons de lancer, en ligne avec la vision et le projet régional, un processus de négociation pour définir ce cadre juridique et institutionnel**, en tenant compte des cadres existants de l'OMVS et de l'OMVG
  - ✓ **Décidons également de renforcer le Groupe de travail régional avec les compétences, capacités et pouvoirs nécessaires** pour qu'il puisse guider les prochaines étapes de développement de la coopération, la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel transfrontière, et la mise en œuvre du projet régional

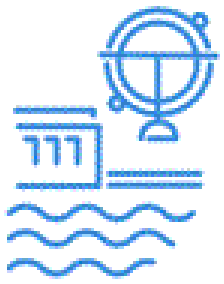


# 1. Réalisation et prochaines étapes



- ❑ **Organisation de plusieurs sessions en présentiel et en ligne** pour convenir des modalités de mise en œuvre de la déclaration ministérielle (Session hybride de Banjul - décembre 2021 ; sessions virtuelles en février et avril 2022)
- ❑ **Organisation d'une Session spéciale de Haut niveau lors du Forum mondial de l'eau à Dakar (22 mars 2022)**: manifestation d'intérêt exprimée par la Banque mondiale (CIWA)
- ❑ **Désignation en cours des membres du Groupe de travail régional renforcé** selon modalités des termes de référence annexés à la déclaration ministérielle
- ❑ **Session spéciale de planification à Tallinn (1<sup>er</sup> Juillet)** pour démarrage des activités en automne 2022 avec l'appui des partenaires techniques et financiers

# Partenaires



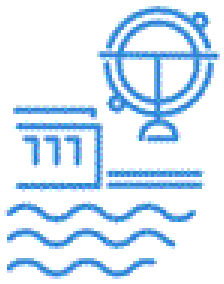
Avec le soutien financier de



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

**Swiss Agency for Development  
and Cooperation SDC**





Merci pour votre attention!

